

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BASSAGET, Maire.

Présents : ALART Florence, BASSAGET Jean-Marc, BELOTTI Sandra, BRETEAU Philippe, CARRE Sylvain, CAZALS Jean-François, CLAVEL Nicolas, CORREA Julie, DUFOUR Laurence, GUILLEMAT Luc, HERNANDEZ Marion, RAYMOND Bernadette, RIBES Chrystelle, TOURNIER Laurianne, VERA-GRAU Ausias, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. FERNANDEZ Pierre à M. VERA-GRAU Ausias, M. ROZIE Jean-Michel à Mme DUFOUR Laurence.

Absent excusé : M. GELY Louis.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme Laurence DUFOUR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2026.

M. Ausias VERA-GRAU fait observer que la rédaction de la phrase « *Ils en seront informés en interne par note de service* » dans le paragraphe relatif à la délibération concernant l'adhésion au service de recueil de signalements proposé par le CDG 66, ne permet pas d'identifier la personne qui l'a prononcée.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de lui. Le texte sera corrigé en ce sens et ladite phrase remplacée par « *Monsieur le Maire répond qu'ils en seront informés en interne par note de service* ».

Cette correction apportée, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2026, n'appelant aucune autre observation, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme Lauriane TOURNIER rejoint l'assemblée et participe au vote des décisions suivantes.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE

1 – ATTRIBUTION DE CONCESSIONS FUNERAIRES :

- Une concession perpétuelle au cimetière « les Pins » a été attribuée à Mme GRAMMATICO Laura domiciliée au 29 Rue des Noyers 66300 TROUILLAS, au prix de 1 200 € (décision 15/2026).
- Une concession funéraire perpétuelle a été attribuée au jardin du souvenir du cimetière « Les Pins » à Mme Grimalda Asensio domiciliée au 7 Rue du Jasmin 66300 TROUILLAS, au prix de 1 045 € (décision 21/2026).
- Une concession perpétuelle au cimetière « les Pins » a été attribuée à Mme MONEDERO Encarnacion domiciliée Avenue des Frères Mach à THUIR, au prix de 1 200 € (décision 24/2026).

2 – MARCHES PUBLICS :

- Contrat de services de téléphonie et contrat de location de matériel de téléphonie
A la suite de la consultation directe engagée auprès de plusieurs fournisseurs, un contrat a été conclu avec l'entreprise CONEXIO TELECOM pour les services de téléphonie fixe, mobile et internet pour un abonnement mensuel de 692.00 € H.T., soit 830.40 € T.T.C. ainsi qu'un contrat avec GRENKE LOCATION pour la location de matériel de téléphonie avec logiciels associés pour un montant de 600.00 € H.T. soit 720.00 € T.T.C. (décision 14/2026).
- Acquisition d'un serveur informatique
A la suite de la consultation engagée auprès de plusieurs fournisseurs, la proposition de l'entreprise LOG 66 domiciliée à RIVESALTES a été retenue pour l'acquisition d'un serveur informatique pour un montant de 7 124.00 € H.T. soit 8 548.80 € T.T.C. (décision 18/2026).
- Contrat de maintenance du parc informatique
A la suite de la consultation engagée auprès de plusieurs fournisseurs, la proposition de l'entreprise LOG 66 domiciliée à RIVESALTES a été retenue pour la maintenance du parc informatique de la mairie pour un montant mensuel de 333.00 € H.T. soit 399.60 € T.T.C. (décision 19/2026)
- Acquisition d'une autolaveuse à batterie et d'une balayeuse manuelle
A la suite de la consultation engagée auprès de plusieurs fournisseurs, les propositions de l'entreprise LABOPRO ont été retenues pour l'acquisition d'une autolaveuse à batterie pour un montant de 3 564.29 € H.T. soit 4 277.15 € T.T.C. et d'une balayeuse manuelle pour un montant de 713.19 € H.T. soit 855.83 € T.T.C. (décision 16/2026).
- Illumination du clocher du village
A la suite de la consultation engagée auprès de plusieurs fournisseurs, la proposition de l'entreprise SONEPAR a été retenue pour l'acquisition du matériel et équipements nécessaires à l'illumination nocturne du clocher pour un montant de 3 451.72 € H.T. soit 4 142.06 € T.T.C. (décision 17/2026).
- Etablissement des plans des bâtiments et extérieurs de la parcelle cadastrée section B, n°417
Dans le cadre du projet d'aménagement d'un pôle associatif et intergénérationnel sur le site de l'actuel centre de loisirs, la proposition de M. Stéphane JULES, géomètre-expert, a été retenue pour l'établissement des plans des bâtiments et extérieurs de l'actuel site du centre de loisirs, pour un montant de 8 905 €, TVA non applicable (décision 22/2026).

3 – VIREMENTS DE CREDITS

- Décision 20/2026 : Afin de procéder au paiement d'une facture concernant les travaux de rénovation de la salle multifonctionnelle Marcel Malafosse, un virement de crédits de 1 000 € a été effectué de l'opération « aménagement d'un nouveau cœur de ville » à l'opération « rénovation salle Malafosse »

	SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Compte 231- opération 200	+ 1 000.00 €	
Compte 231- opération 290		- 1 000.00 €
TOTAL	+ 1 000.00 €	- 1 000.00 €

- Décision 23/2026 : Afin de procéder au paiement du solde des travaux de rénovation de la salle multifonctionnelle Marcel Malafosse, un virement de crédits de 45 000 € a été effectué de l'opération « réseau eaux pluviales » à l'opération « rénovation salle Malafosse ».

	SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Compte 231- opération 200	+ 45 000.00 €	
Compte 231- opération 230		- 45 000.00 €
TOTAL	+ 45 000.00 €	- 45 000.00 €

DELIBERATIONS

1 – DELIBERATION 46/2026 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes des Aspres pour l'exercice 2025.

Présentation actée à l'unanimité

2 – DELIBERATION 47/2026 : PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2025.

Présentation actée à l'unanimité

3 – DELIBERATION 48/2026 : RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES OCCITANIE SUR LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES AU TITRE DES EXERCICES 2019 ET SUIVANTS

Le Conseil Municipal prend acte de la communication et de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie sur le service public d'eau potable de la Communauté de Communes des Aspres.

Présentation actée à l'unanimité

M. Louis GELY rejoint l'assemblée et participe au vote des décisions suivantes.

4 – DELIBERATION 49/2026 : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU DEPARTEMENT POUR LA RESTAURATION DU RETABLE DE SAINT SEBASTIEN ET DE LA STATUE DU CHRIST EN CROIX DE L'EGLISE PAROISSIALE DE TROUILLAS

Le Conseil Municipal donne son avis favorable à une intervention du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine du Département :

- Pour la restauration de la statue du Christ en croix dont le coût est évalué à 5 490 €, la commune devant participer à hauteur de 27 %, soit 1 482.30 €.
- Pour la restauration du retable Saint Sébastien dont le coût est évalué à 12 505 €, la commune devant participer à hauteur de 27 % soit 3 376.35 €.

La première intervention sera programmée en 2027, la seconde en 2028.

Adopté à l'unanimité

5 – DELIBERATION 50/2026 : COMMANDE ANNUELLE A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal décide de passer commande d'arbres, arbustes et plantes auprès de la pépinière départementale au titre de l'année 2026.

Adopté à l'unanimité

6 – DELIBERATION 51/2026 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA SEM CREMATISTE CATALANE

Le Conseil Municipal décide de désigner Mme DUFOUR Laurence, en qualité de représentante de la commune pour procéder à l'élection du représentant des communes adhérentes qui siègera au Conseil d'Administration de la SEM Crématiste Catalane.

Adopté à l'unanimité

7 – DELIBERATION 52/2026 : MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION DES ELUS

Le Conseil Municipal arrête, selon les dispositions prévues par les textes, les modalités de prise en charge des frais de mission engagés par les conseillers municipaux dans l'exercice de leurs fonctions pour :

- Les frais d'exécution d'un mandat spécial,
- Les frais de séjour (hébergement et restauration),
- Les frais de transport,
- Les frais de garde.

Adopté à l'unanimité

8 – DELIBERATION 53/2026 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES TROUILLASENC

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'association « Comité des Fêtes Trouillasenc ».

Adopté à la majorité : 16 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (BELOTTI Sandra, FERNANDEZ Pierre par pouvoir à Ausias VERA-GRAU, TOURNIER Laurianne, VERA-GRAU Ausias)

9 – DELIBERATION 54/2026 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°4

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative budgétaire suivante :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Compte 1323 (subvention Région)		+ 7 000.00 €
Compte 231 (immobilisations en cours) Opération 280 (aménagement pôle intergénérationnel)	+ 7 000.00 €	
TOTAL	+ 7 000.00 €	+ 7 000.00 €

Adopté à l'unanimité

10 – DELIBERATION 55/2026 : SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES PAR L'INCENDIE DE JUILLET 2026 DANS LE CONFLENT ET LES ASPRES

Le Conseil Municipal décide de faire un don d'un montant de 1 000 € à l'Association des Maires, des Adjoints et de l'Intercommunalité des Pyrénées Orientales afin d'apporter son soutien aux communes impactées par l'incendie de juillet 2026 dans le Conflent et les Aspres.

Adopté à l'unanimité

11 – DELIBERATION 56/2026 : ADHESION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA GENDARMERIE »

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association « les Amis de la Gendarmerie », le coût de l'adhésion étant fixé à 100 € par an.

Adopté à l'unanimité

**12 – DELIBERATION 57/2026 : INFORMATION MUNICIPALE DES EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS ORGANISES PAR DES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce que la commune puisse assurer la promotion et l'information d'évènements ou de manifestations organisés par des acteurs économiques privés dès lors qu'ils sont gratuitement ouverts au public et qu'ils contribuent à l'animation du territoire communal.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.